



COMMUNE DE NORDHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers	
Élus :	15
En Exercice :	15
Présents :	14
Absents excusés :	1

Séance du 30 Juin 2020 Convocation du 23 Juin 2020

Sous la présidence de M. MALINGREY Christophe – Maire

**Membres
présents :**

Adjoints :

BURG Eric, REGENASS Hubert, SINGLER Aristide.

Conseillers Municipaux :

FINCK Vincent, MICHEL Mathieu, HEITZ Nathalie, REYSER Claudine,
LEDUC Gisèle, FERNANDES Sophie, KRATZ Denis,
REYSZ Grégory, WEBER Jean-Claude, DORER Eric.

**Membre absent
excusé :**

MATTERN Céline, donne procuration à BURG Eric.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Délibération instaurant le renouvellement du télétravail.
4. Désignation des délégué(e)s aux instances du SDEA.
5. Demande de subvention façade.
6. Approbation devis et factures.
7. Groupe de travail.
8. Divers.

Ouverture de la séance : 20h02

25/20 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.

M. le Maire demande aux élus présents s'il y a des observations à formuler avant l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.

- *Madame Claudine REYSER indique que son nom n'a pas été mentionné au niveau du point 20/20 au sein de la commission A.F.C:*

Commission de travail :

A.F.C. : (Agriculture – Forêts – Chemins)

Président : Eric BURG

Membres : Denis KRATZ, Grégory REYSZ, Vincent FINCK, Claudine REYSER

Dont acte.

Nous pouvons passer aux signatures.

26/20 Désignation du secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal acceptent que Monsieur Aristide SINGLER, adjoint, assume le secrétariat pour cette séance.

27/20 Délibération instaurant le renouvellement du télétravail.

- *M. le Maire informe que le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;*
- *M. le Maire précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent ou, éventuellement, dans des locaux professionnels distincts de ceux de son employeur public et de son lieu d'affectation et qu'il s'applique aux fonctionnaires et aux agents publics contractuels ;*
- M. le Maire rappelle que dans le cadre de la délibération 29/19 du 1^{er} avril 2019
Il avait été décidé que les activités de secrétariat pouvaient être effectuées sous forme de télétravail pour les cadres suivants :
- **Rédacteur Territorial, cadre B**
- M. le Maire explique que cette pratique donne entière satisfaction, d'autant plus que l'agent reste disponible à tout moment. Le travail est toujours très bien fait et la présence au sein de la mairie suffit amplement aux horaires d'ouvertures au public.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE A L'UNANIMITE

- *Le renouvellement du télétravail pour une année supplémentaire au sein de la collectivité à compter du 1^{er} août 2020.*

28/20 Désignation des délégué(e)s aux instances du SDEA.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de Mars 2020, il convient de désigner le(s) représentant(s) siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un(e-des) délégué(e-s) commun(s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune-Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT que ce(s) délégué(s) commun(s) pourra(ont) être issu(e-s) du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire (ou du Comité Directeur) ;

APRES avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire ;

APRES en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner en application de l'Article 11 des statuts du SDEA

➤ **Pour la compétence eau potable et pour assainissement :**

○ **M. Hubert REGENASS.**

29/20 Demande de subvention façade.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- 400.00 € à M. et MME Martin LEDUC pour la restauration de leur maison située 18 rue des Prunelles à Nordheim.

Par ailleurs, l'ensemble du conseil demande à revoir la délibération en vigueur afin de réévaluer le dispositif.

Le point sur la reconduction sera évoqué lors d'une prochaine séance.

30/20 Approbation devis et factures.

- M. Eric BURG, adjoint, présente un devis de l'entreprise *Denis Faivre* du 14 Mars 2020 pour un montant de 800.00 HT concernant la suppression de 4 arbres rue du Lavoir.

➤ ***L'ensemble du conseil municipal décide de demander d'autres devis avant validation.***

31/20 Divers

- Monsieur le Maire donne lecture d'un mail reçu le 22 juin 2020 concernant le programme d'actions du Plan Climat pour le territoire, le PETR Bruche Mossig. Il crée actuellement un recueil d'actions locales énergie-climat afin de valoriser et partager les bonnes pratiques portées par les acteurs locaux, et, dans un deuxième temps, d'accélérer et accompagner la réalisation de nouveaux projets sur le territoire. Pour ce faire il demande à l'ensemble des collectivités de bien vouloir compléter le questionnaire concernant les pratiques actuellement mises en place ainsi que leurs projets futurs.
- Monsieur le Maire explique à l'ensemble des membres présents que pour faciliter le travail administratif en lien avec la trésorerie de Wasselonne et d'éviter de prendre une délibération à chaque remboursement. Il est proposé aux élus de donner délégation au Maire afin d'accepter les remboursements et indemnités de sinistres afférents aux contrats d'assurances (cnp, groupama,...).
 - *L'ensemble du conseil accepte à l'unanimité.*
- M. le Maire suggère qu'il faudrait prochainement réunir une commission afin de revoir les prix concernant les concessions des cimetières. Ces derniers n'ont pas été réévalué depuis le 1^{er} janvier 2002.
 - *La réévaluation sera étudiée prochainement et effective au 1^{er} janvier 2021.*
- M. le Maire avise le conseil qu'un nouvel employé communal M. RITZENTHALER prendra ses fonctions à compter du 6 juillet 2020. Pour démarrer il aura un contrat en tant qu'intérimaire jusqu'à la fin de l'année.
- M. le Maire ajoute également que le contrat d'intérim de Mme Pascale ZIEROCK est prolongé de 3 mois pour le remplacement de Mme Alicia FEIST.
- M. le Maire revient sur les différents soucis concernant les locataires abordés lors du dernier conseil :
 - M. NESSIUS : Suite à une rencontre en mairie en date du 16 juin 2020, ce dernier a promis de se mettre à jour le plus rapidement possible au niveau de ses impayés.
 - *Le conseil décide de lui accorder une dernière chance.*
 - *Entreprise Fotoline* : Trouver une solution de remplacement de chauffage.
 - *L'entreprise BERNHARDT SOLAIRE sera contactée prochainement afin de vérifier si la chaudière de l'école peut encore être utilisée.*
- M. Aristide SINGLER, adjoint, fait la présentation des différents moyens de communication mis en place (Facebook, Panneau Pocket, futur nouveau bulletin communal).
- M. le Maire informe les membres présents de sa rencontre en date du 23 juin 2020 avec Mme Annick DERCAINE au sujet de sa demande de mise en place d'un stationnement privatif devant chez elle avec l'inscription du numéro de sa plaque d'immatriculation ainsi que celui de sa Carte Mobilité Inclusion (C.M.I).
 - *Après discussion, le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à sa demande.*
- M. le Maire avise le conseil de la demande de Mme Alexia WORTMAN qui souhaiterait signer un bail précaire avec la municipalité en vue d'entreprendre une activité de soutien scolaire.
 - *Les membres du conseil décident de ne pas donner de suite favorable à la demande.*

- Nuisances et interventions au biotope : M. le Maire revient sur les différents soucis de tapages nocturnes survenus ces dernières semaines.
- Une date doit être fixée courant le mois de juillet avec M. RIEDINGER garde forestier afin de procéder à la visite de la partie de la forêt de Wangebourg appartenant à Nordheim.
 - *Proposition du 18 ou 25 juillet.*
- Visite du ban de NORDHEIM : *le dimanche 30 août, l'heure reste encore à définir.*
- M. Aristide SINGLER, adjoint, souhaite faire un point sur la future mise en place du nouveau comité au niveau de la gestion du centre socio-culturel. En vertu des statuts de l'association du centre de gestion du centre socio-culturel le conseil municipal désigne les **4 membres suivants** :
 - *FINCK Vincent*
 - *BURG Eric*
 - *SINGLER Aristide*
 - *REYSER Claudine*
- M. Aristide SINGLER, adjoint, indique que d'après les statuts de l'école intercommunale des 3 chapelles, la municipalité dispose de 4 sièges au sein de l'association ouvrant droit au vote. Il rappelle en outre que les locaux mis à dispositions par les communes adhérentes le sont à titre gratuit. Le conseil municipal décide de désigner les membres ci-dessous :
 - *SINGLER Aristide*
 - *FERNANDES Sophie*
 - *DORER Eric*
 - *FINCK Vincent.*

La séance est levée à 22h55

Pour extrait conforme
 A Nordheim, le 2 juillet 2020
 Le Maire
Original Signé